



PROJETS D'AMENAGEMENT DE LA PISTE
« PLATEAU »
POUR PERMETTRE UNE HOMOLOGATION FIS ET
AMENAGEMENT D'UNE ZONE LUDIQUE POUR
UNE ACTIVITE SNOWTUBING
(COMMUNE DE SAMOËNS EN HAUTE-SAVOIE)

NOTE COMPLEMENTAIRE A LA DEMANDE D'EXAMEN AU
CAS PAR CAS SUR LES ENJEUX/IMPACTS ET MESURES
ENVIRONNEMENTALES

Référence : 2021-013
Version 1
Date : 09/09/2021

Céline Roux-Vollon
1228 Route de Tours
73200 Albertville
Tél : 07-77-88-24-49
Email : contact@vernalis-environnement.fr
Site internet : <http://vernalis-environnement.fr/>



Table des matières

1 - CONTEXTE	3
2 - HABITATS NATURELS, FAUNE, FLORE PATRIMONIALE.....	4
3 - PAYSAGE	12
3.1 - ELEMENTS DE SITUATION	12
3.1.1 - LE PAYSAGE REGLEMENTAIRE	12
3.1.2 - LES DONNEES CONVENTIONNELLES	12
3.1.3 - LES ENTITES PAYSAGERES SUR LE SITE D'ETUDE	13
3.1.4 - LES PRINCIPES DE REQUALIFICATION DU PLATEAU DES SAIX ET SES INTERACTIONS AVEC LES PROJETS	14
3.2 - ENJEUX, IMPACTS, MESURES AU NIVEAU DE LA ZONE D'ETUDE. .	16
4 - CONTEXTE CLIMATIQUE.....	19
5 - USAGES AGRICOLES	22
6 - EFFETS CUMULES DU PROJETS AVEC LES AUTRES PROJET AYANT FAIT L'OBJET D'UNE AUTORISATION.	25

1 - CONTEXTE

Dans le cadre d'une demande d'examen au cas par cas pour l'« aménagement de la piste plateau et l'aménagement d'une zone ludique pour une activité snowtubing » sur le plateau des Saix à Samoëns, l'autorité environnementale a soumis le projet à évaluation environnementale.

Cette note vise à apporter des éléments complémentaires à la demande d'examen au cas par cas déposée par GMDS. Elle porte sur les enjeux environnementaux des zones de projets, sur les impacts des projets et sur les mesures qui seront mises en œuvre par le Maître d'Ouvrage.

L'analyse est ciblée sur les thématiques suivantes :

- Biodiversité,
- Paysage,
- Contexte climatique,
- Usage agricole.

L'analyse complémentaire est basée sur des éléments de diagnostic tirés de différentes études : observatoire environnemental du domaine skiable, études d'impacts etc...Les sources sont indiquées au départ de chaque paragraphe.

Une analyse des impacts cumulés des autres projets ayant été autorisés à proximité avec ce projet d'aménagement sur le plateau est réalisée en fin de document.

2 - HABITATS NATURELS, FAUNE, FLORE PATRIMONIALE

SOURCES :

- PROJET DE REMPLACEMENT DE LA TELECABINE DE VERCLAND SUR LE DOMAINE SKIABLE DU GIFFRE ; ÉTUDE D'IMPACT ; AGRESTIS 2018.
- *OBERVATOIRE ENVIRONNEMENTAL DU DOMAINE SKIABLE DU GIFFRE, 2013-2021.*

Le domaine skiable du Giffre a un observatoire environnemental dont le diagnostic sur les thématiques faune-flore-habitats naturels a été réalisé en 2013. Depuis 2013, des mises à jour du diagnostic sont réalisées chaque année. De plus l'étude d'impact du remplacement de la télécabine de Vercland (dont l'arrivée se localise à proximité des zones de projets) réalisée en 2018 a aussi permis d'étayer le diagnostic.

Le tableau suivant résume les enjeux concernant les milieux naturels du site d'étude, les incidences potentielles en phase travaux et en phase d'exploitation et les mesures prises pour limiter les incidences.

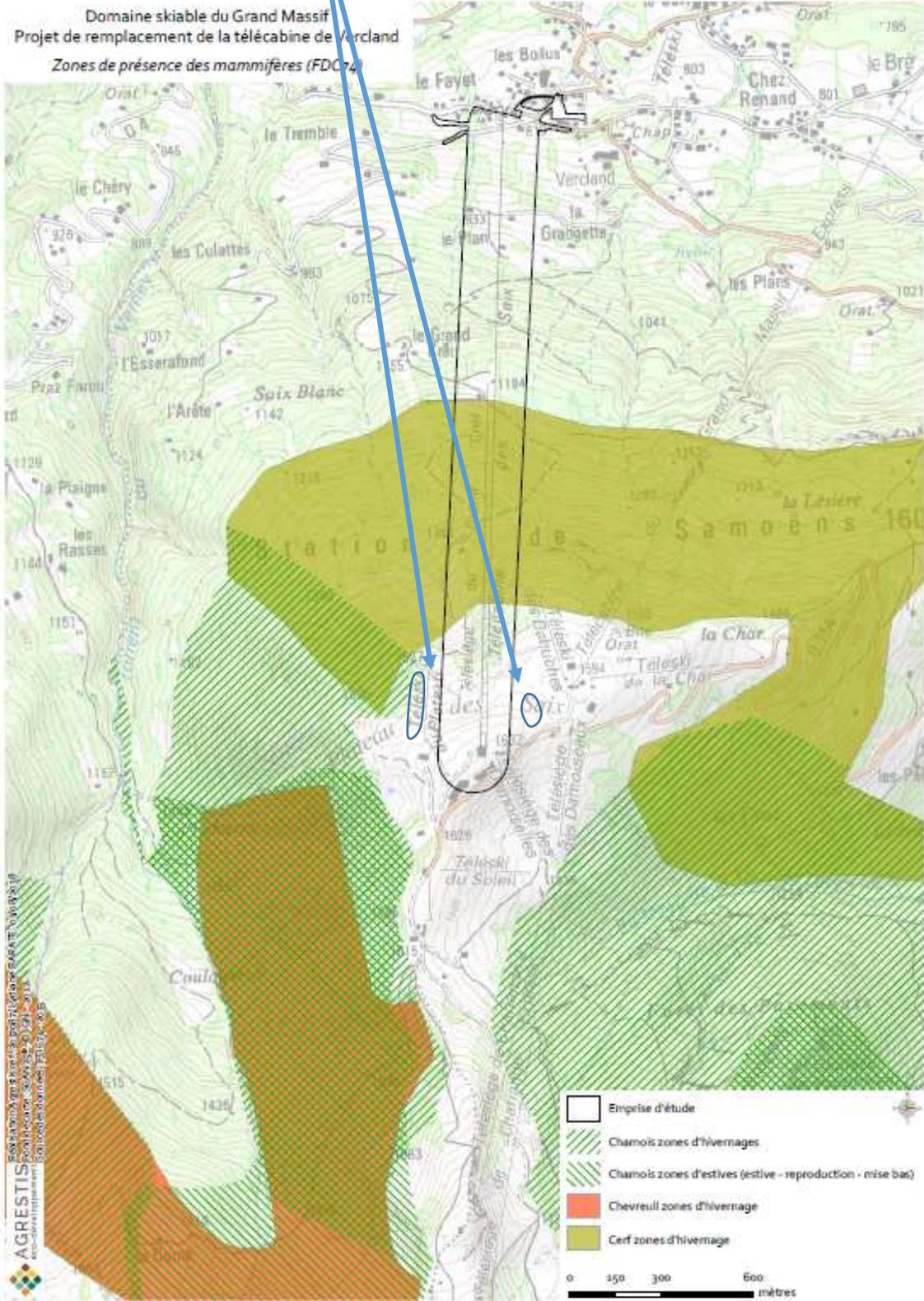
Légende des couleurs du tableau	
	Enjeux forts
	Enjeux modérés
	Enjeux faibles
	Enjeux nuls

Enjeux	Incidences potentielles du projet	Mesures d'évitement et de réduction
<p><u>Habitats naturels</u></p> <p>Les zones de projets se localisent sur des prairies de typologie « prairies alpines et subalpines fertilisées » (cf. carte des habitats naturels de la demande d'examen au cas par cas).</p> <p>Ces habitats ne sont pas patrimoniaux : ils ne sont ni d'intérêt communautaire, ni caractéristiques de zones humides.</p> <p>Ils abritent une flore commune, sans espèce patrimoniale connue. La diversité floristique est diminuée par l'intensité du pâturage sur la zone.</p> <p>L'enjeu est faible.</p>	<p><u>En phase travaux :</u></p> <p>Les terrassements impactent des prairies alpines et subalpines fertilisées qui ne présentent pas d'enjeu patrimonial.</p> <p>Les emprises de terrassement seront restaurées à court et moyen terme par végétalisation, reconstituant la prairie d'origine.</p> <p>Les accès sont existants et ne créent pas d'incidences supplémentaires sur les habitats.</p> <p>Les travaux n'auront pas d'impact sur des stations d'espèces végétales protégées et/ou menacées.</p> <p>Le chantier peut cependant favoriser l'introduction d'espèces végétales invasives.</p>	<p>Les enjeux pour les milieux naturels sont faibles. Les objectifs des mesures résident en la conservation des sols supports et de la couverture végétale.</p> <p>Pour cela, les mesures développées pour atteindre ces objectifs sont principalement liées à la « bonne réalisation des terrassements » en phase chantier et à la végétalisation</p> <p><u>Mesures de réduction :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Piquetage, balisage des travaux, - Gestion des déchets de chantier, - Modelés de terrain permettant un raccord « doux » au terrain naturel et un retour rapide de la végétation. - Végétalisation appropriée.
<p><u>Flore patrimoniale</u></p> <p>Aucune espèce patrimoniale (protégée et/ou menacée) n'est connue sur la zone d'étude (cf. carte de la flore patrimoniale de la demande d'examen au cas par cas)</p>	<p>Les impacts sur la faune sont faibles car les secteurs de projets ne présentent que de faibles enjeux pour les groupes étudiés. La réalisation de travaux en automne limite de plus les dérangements et les impacts potentiels sur les individus.</p>	<p>L'ensemble de ces mesures est décrit dans la demande d'examen au cas par cas initiale et tiré du cahier de préconisations générales de l'observatoire environnemental.</p>
<p><u>Mammifères terrestres</u></p> <p>Aucune espèce patrimoniale n'a été pointée sur les zones d'études.</p> <p>Les zones d'études sont en dehors de secteurs propices aux ongulés et des secteurs à enjeux pour les mammifères (cf. cartes ci-dessous extraites de</p>	<p>Les projets n'altèrent pas d'habitats de vie propice à la faune, se situant en dehors de milieux à enjeu pour les cycles des groupes étudiés.</p>	<p>En complément de ce qui a été décrit, GMDS indique que sera privilégié sur les 2 secteurs de travaux la technique de l'étrépage. La méthode de semis viendra en complément. Cette méthode déjà mise en œuvre sur le plateau des Saix (travaux de réseaux de la retenue de la Socqua) permet de</p>

Enjeux	Incidences potentielles du projet	Mesures d'évitement et de réduction
<p>l'étude d'impact du remplacement de la télécabine de Vercland »)</p> <p>Chiroptères</p> <p>Les milieux ouverts sur les zones de projet peuvent constituer des milieux de chasse pour certaines espèces de chiroptères mais ne présentent pas de potentiel de gîte.</p> <p>L'enjeu est donc faible.</p> <p>Oiseaux diurnes</p> <p>Aucune espèce patrimoniale nicheuse connue sur la zone d'étude.</p> <p>Les prairies des sites d'étude ne présentent pas de réel potentiel pour la nidification d'oiseaux nicheurs au sol : elles sont très fertilisées et le dérangement des troupeaux en période de nidification des oiseaux limite d'autant plus ce potentiel.</p> <p>Les gares du téléski du plateau peuvent être propices à la nidification de certains oiseaux (ex. Rougequeue noir).</p> <p>Dans l'étude d'impact pour le remplacement de la télécabine de Vercland, ces secteurs n'ont pas été considérés comme à enjeu pour les oiseaux (cf. cartes ci-dessous)</p>	<p><u>En phase d'exploitation :</u></p> <p>Les activités sur les secteurs de projets sont hivernales ; les zones ne présentent pas d'enjeu pour l'accueil d'une espèce animale en hiver. Ces projets ne génèrent donc pas d'impact.</p>	<p>limiter fortement l'altération du sol support et de la végétation et donc un retour rapide dès l'année suivant les travaux vers des surfaces avec un couvert végétal entre 70 et 80% de recouvrement minimal</p> <p>De plus, des précautions contre l'introduction d'espèces végétales invasives en phase chantier seront prises. Aucune n'est connue sur le secteur d'étude. Cependant, de manière à ne pas introduire d'espèces envahissantes sur le site, une gestion appropriée du chantier sera réalisée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le nettoyage des outils et des engins sera réalisé avant leur arrivée sur le site - Une personne du chantier sera désignée pour vérifier les éventuelles contaminations au fur et à mesure de l'avancée du chantier. - Des mesures appropriées seront rapidement mises en œuvre en cas de contamination du site de travaux.

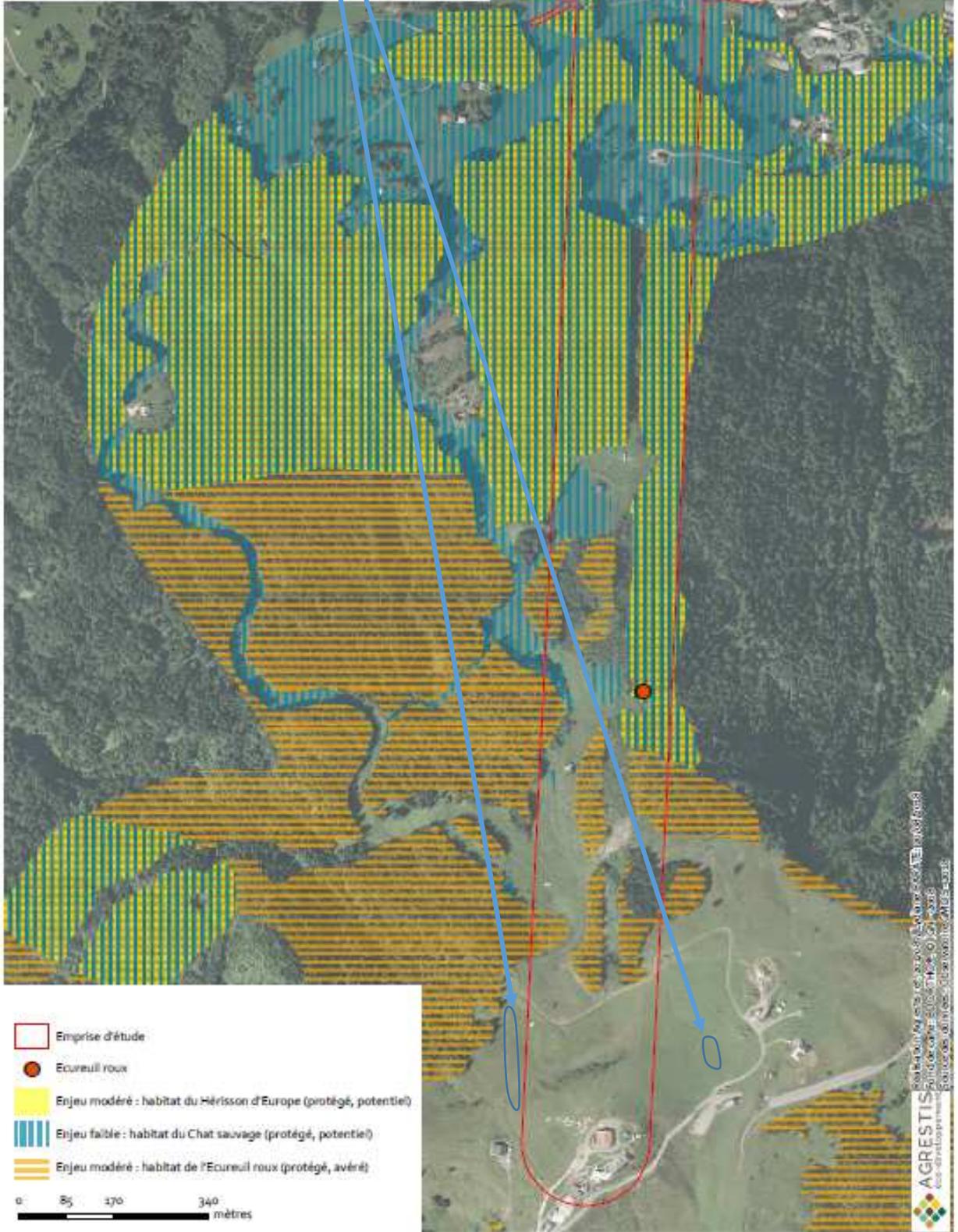
Enjeux	Incidences potentielles du projet	Mesures d'évitement et de réduction
<p><u>Entomofaune</u> Aucune observation d'espèce patrimoniale connue sur ce secteur.</p> <p>Les prairies des sites de projets ne présentent pas de milieux favorables aux insectes protégés (faible diversité végétale, dérangement fréquent etc..).</p> <p><u>Amphibiens et reptiles</u></p> <p>Aucune observation d'espèce patrimoniale connue sur ce secteur.</p> <p>Pour les amphibiens ces milieux prairiaux mésophiles ne présentent pas de potentiel de reproduction ou d'hivernage.</p> <p>Pour les reptiles, le potentiel d'accueil de ce type de prairie est également très faible.</p> <p>Les activités estivales notamment le pâturage limitent aussi l'accueil pour les amphibiens et reptiles.</p> <p>Dans l'étude d'impact pour le remplacement de la télécabine de Vercland, ces secteurs n'ont pas été considérés comme à enjeu pour ces groupes (cf. cartes ci-dessous)</p>		

Secteurs de projet



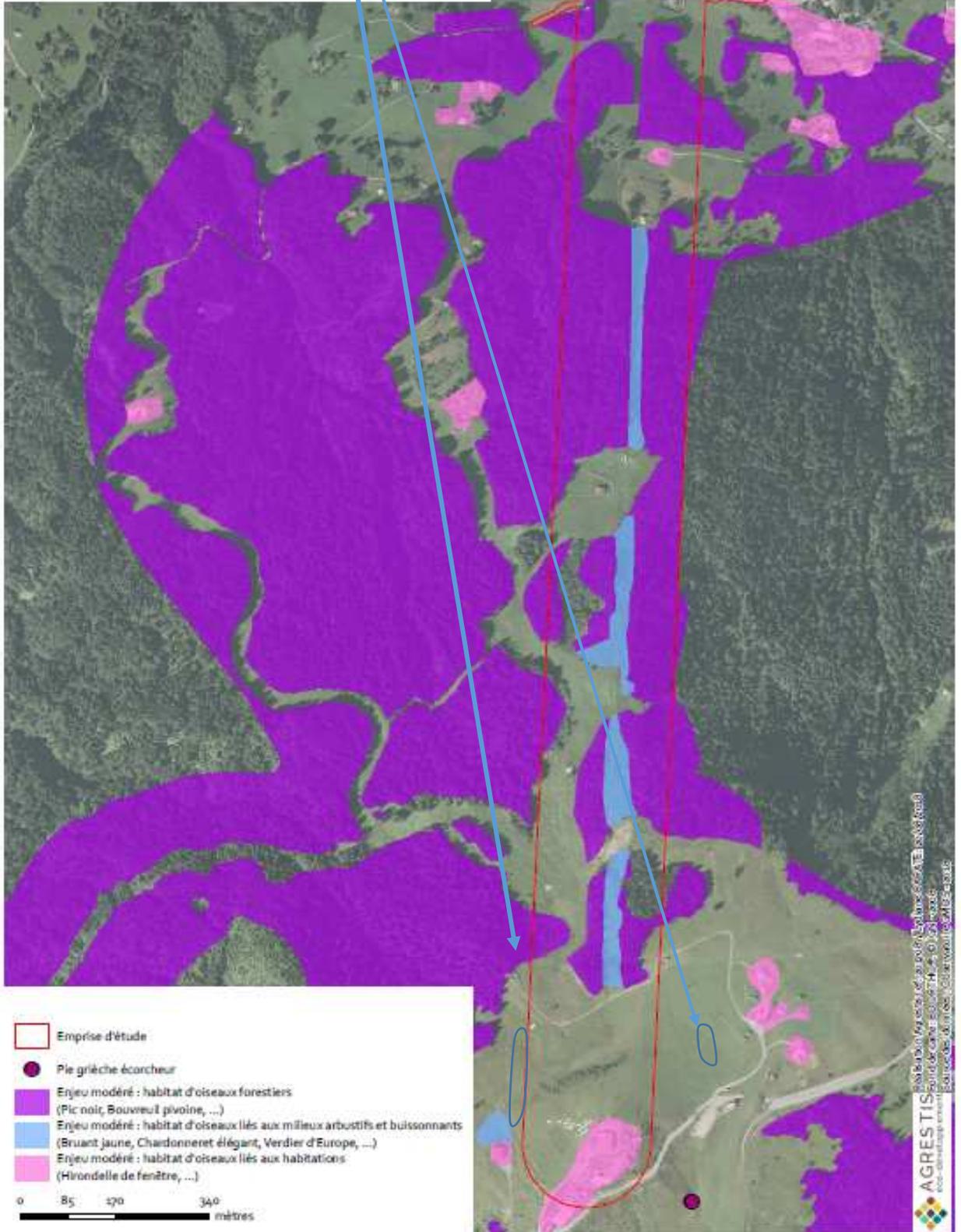
Secteurs de projet

Domaine skiable du Grand Massif
 Projet de remplacement de la télécabine de Vercland
 Habitats d'espèces pour les espèces protégées ou patrimoniales
 Mammifères



Secteurs de projet

Domaine skiable du Grand Massif
 Projet de remplacement de la télécabine de Vercland
 Habitats d'espèces pour les espèces protégées ou patrimoniales
 Oiseaux



3 - PAYSAGE

SOURCES :

- PROJET DE REMPLACEMENT DE LA TELECABINE DE VERCLAND SUR LE DOMAINE SKIABLE DU GIFFRE ; ÉTUDE D'IMPACT ; AGRESTIS 2018
- *OBSERVATOIRE ENVIRONNEMENTAL DU DOMAINE SKIABLE DU GIFFRE, 2013-2021*
- *RAPPORT D'ÉTUDE POUR LA REQUALIFICATION DU PLATEAU DES SAIX ; C. VEYRAT PARISIEN ; 2016*

3.1 - ÉLÉMENTS DE SITUATION

3.1.1 - Le paysage réglementaire

Hormis la Loi Montagne, le secteur d'étude n'est pas soumis à des règlements paysagers particuliers :

- Pas de Site Patrimonial Remarquable (ex Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) ou d'Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP),
- Pas de site naturel inscrit ou classé,
- Pas d'édifice inscrit ou classé à l'inventaire des Monuments historiques,
- Pas d'opération Grand Site.

3.1.2 - Les données conventionnelles

LES UNITES PAYSAGERES REPERTORIEES AU NIVEAU REGIONAL

La Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) a publié en 2005, une brochure recensant au sein de la région Rhône-Alpes 7 typologies de paysage identifiées selon la convention européenne du paysage (2000). Cette connaissance du paysage permet une meilleure prise en compte des unités dans les démarches d'aménagement du territoire.

Une unité paysagère est inscrite dans le secteur d'étude territorial. Il s'agit du paysage rural patrimonial du Haut-Giffre (128-HS).

Aucun autre élément n'est inscrit à l'inventaire paysage, pas de jardin, d'arbre ou d'ouvrage d'art remarquable sur le périmètre du projet.

LES UNITES PAYSAGERES REPERTORIEES AU NIVEAU DEPARTEMENTAL

A l'échelle départementale, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement a édité un Atlas des paysages de la Haute - Savoie dans lequel le secteur d'étude est recensé comme un paysage humanisé touristique au sein de l'unité paysagère du Chablais-Giffre. Le CAUE a dénombré 10 unités paysagères dans le département.

La zone d'étude traverse l'unité « Paysage d'alpages touristiques (en vert sur la carte ci-après) »

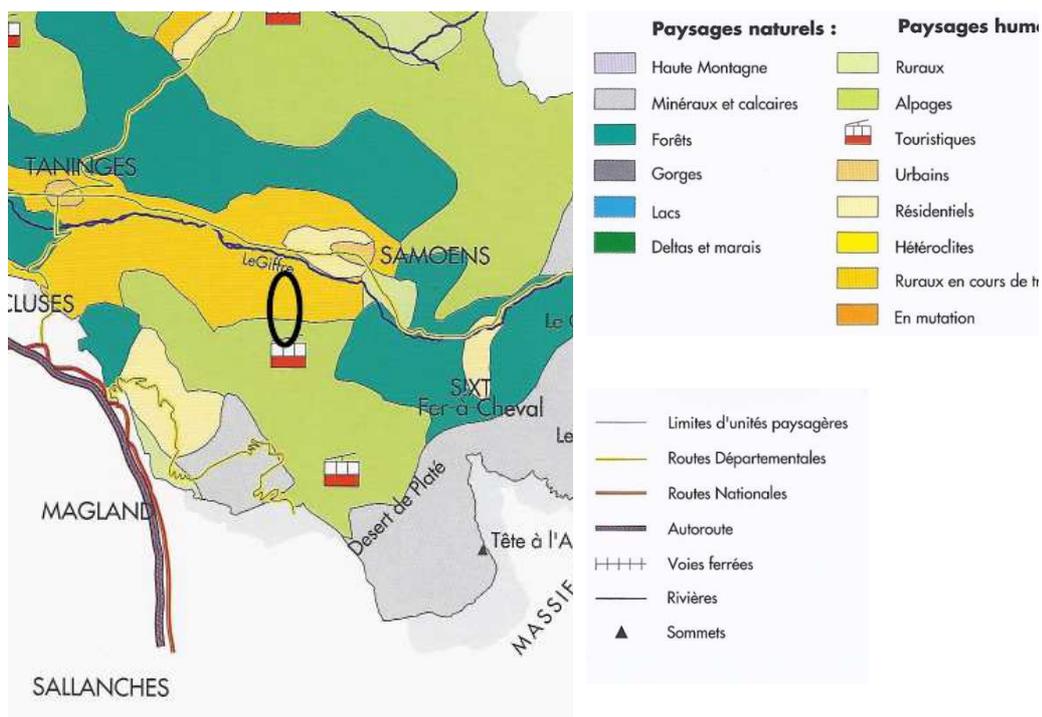


Figure 1 Extrait de la carte typologie des paysages de l'avant pays savoyard (source CAUE : « Atlas des paysages de la Haute-Savoie »).

3.1.3 - Les entités paysagères sur le site d'étude

Les entités paysagères ont été définies lors de l'étude de l'observatoire environnemental en 2013. La zone d'étude fait partie de l'entité « **Le plateau des Saix** » décrite ci-après.

C'est un vaste plateau ouvert. Il forme un point de contemplation sur la vallée du Giffre et sur la Tête du Pré des Saix. Point névralgique du domaine de Samoëns, il concentre la majorité des gares de départ et d'arrivée. Les équipements sont multiples. Il offre un espace de contemplation et de repos.



Photo 1 Les constructions en bord de plateau forme un avant plan de bâti et crée un second pôle urbanisé sur le plateau



Photo 2 Le plateau, dominé par le cœur urbanisé du plateau des Saix.

3.1.4 - Les principes de requalification du plateau des Saix et ses interactions avec les projets

En 2016, une étude paysagère a été réalisée pour le compte de la commune de Samoëns visant à étudier les principes de requalification du plateau des Saix (cf. rapport joint) –

Les extraits ci-dessous sont extraits de ce rapport. Ils reprennent les principes de requalification émis sur l'ensemble du plateau.

Précisons en préambule que les préconisations émises concernent un ensemble d'acteurs : commune, propriétaires de restaurants, de biens immobiliers, domaine skiable etc...

Les principes de requalification du plateau des Saix s'articulent autour de deux axes de réflexion qui s'appuient en fait sur deux échelles de perception du site :

- **Des actions à l'échelle du "Grand Paysage"** qui visent à redéfinir une image du site perçue dans sa globalité :
 - Diminuer le nombre de constructions et d'ouvrages fonctionnels en regroupant d'une part certains usages dans un même lieu et en mutualisant certains services entre les différents acteurs du site.
 - Optimiser le nombre de remontées mécaniques afin de minimiser leurs impacts visuels tout en prenant en compte la perception estivale du site lors des choix d'implantation et du modelage des pistes.
 - Porter un regard "sensible" sur la topographie naturelle du site et la valeur paysagère des mouvements de terre réalisés dans le cadre des travaux d'aménagement.
 - Définir et aménager les voiries et les espaces de stationnement en prenant soin de respecter la topographie naturelle tout en favorisant une mise en scène qualitative du site.
 - Définir une déclinaison de typologie architecturale adaptée à chacun des usages (pratique du ski, logements, commerces, agriculture...) permettant à chacun des visiteurs de "lire" le site afin de pouvoir comprendre le sens de chacun des motifs paysagers perçus.

- **Des actions à l'échelle des lieux** qui visent à définir une succession d'ambiances paysagères permettant de définir également le site du plateau des Saix par les différents lieux qui le compose. (gare d'arrivée du GME et grenouillère, terrasse Ouest des bâtiments de logements, ensemble commercial "Historique" des Saix d'en Haut, ferme d'alpage et pâturage des Saix...) :
 - Requalification des espaces publics et semi-publics accompagnant les bâtiments de logement collectifs existants.
 - Rénovation du bâti visant à souligner les singularités entre les différents lieux et usages tout en maintenant une cohérence globale à l'échelle du plateau.
 - Assumer clairement l'artificialisation que représentent certains équipements en ne tentant pas de "singer" des formes "naturelles" ou authentiquement "montagnarde". Pour cela, la définition de limites claires, valorisantes et porteuses de sens entre les motifs de "la montagne aménagée pour le tourisme" et de "la montagne à caractère pastorale" héritée des pratiques agricoles, est sans doute une piste intéressante.
 - Prendre en compte la perception estivale des lieux notamment en ce qui concerne les équipements liés à la pratique du ski. Dans cette logique, les différents "accessoires" remisés en été pourraient trouver des lieux de stockage approprié et intégrés aux différents équipements.
 - Établir une signalétique saisonnière adaptée aux différents usages hivernaux et estivaux prenant en compte la qualité paysagère des lieux.

Les encadrés rouges ci-dessus sont des actions qui concernent plus particulièrement le type de projet, objet de ce recours gracieux : piste de swnotubing et l'homologation FIS de la piste « plateau ».

3.2 - ENJEUX, IMPACTS, MESURES AU NIVEAU DE LA ZONE D'ETUDE.

Le tableau suivant résume de manière synthétique les enjeux paysagers du site d'étude, les incidences potentielles en phase travaux et en phase d'exploitation et les mesures prises pour limiter les incidences.

Légende des couleurs du tableau	
	Enjeux forts
	Enjeux modérés
	Enjeux faibles
	Enjeux nuls

Enjeux	Incidences potentielles du projet	Mesures d'évitement et de réduction
<p>Hormis la « loi montagne », le secteur d'étude n'est pas soumis à des règlements paysagers.</p> <p>Les enjeux paysagers du secteur d'étude sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La qualité des espaces ouverts, - La qualité des perceptions lointaines et rapprochées. 	<p><u>En phase travaux :</u></p> <p>Les effets paysagers en phase de travaux vont être visuels : dépôt de matériaux, barrière de protection, stockage d'engins.</p> <p>Ces effets à court terme vont surtout être inhérents à la perception de la terre mise à nue par le passage des engins et aux terrassements.</p> <p><u>En phase d'exploitation :</u></p> <p>Les projets se localisent tous deux sur des secteurs déjà aménagés.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Les impacts liés à la piste du plateau</u> à long terme sont inhérents à la gestion des terrassements et de la couverture végétale. Cet aménagement se situe sur une piste existante et ne crée pas de nouvelle zone aménagée sur le plateau, ni de mise en place d'équipements connexes (ex. chalet de chronométrage déjà en place). - <u>Les impacts liés au snowtubing</u> à long terme sont liés à la gestion des terrassements et de la couverture végétale. Cet aménagement se situe sur une piste existante et ne crée pas de nouvelle zone aménagée sur le plateau, ni de mise en place d'équipement de remontée connexe (tapis de l'oratoire en place servant à remonter les clients). 	<p>Les objectifs d'intégration paysagères résident sur le maintien de la qualité des espaces ouverts et la qualité des perceptions.</p> <p>Pour cela, les mesures développées pour atteindre ces objectifs sont principalement liées à la « bonne réalisation de terrassements » en phase chantier et à la végétalisation permettant le maintien de la qualité de l'espace prairial.</p> <p>En phase de fonctionnement, les mesures concernent les équipements connexes (barrières, signalétique) surtout en période estivale de manière à maintenir la qualité des perceptions du site.</p> <p><u>Mesures de réduction :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Piquetage, balisage des travaux, - Gestion des déchets de chantier, - Modelés de terrain permettant un raccord « doux » au terrain naturel et un retour rapide de la végétation. - Végétalisation appropriée. <p>L'ensemble de ces mesures est décrit dans la demande d'examen au cas par cas initiale et tirée du cahier de préconisations générales de l'observatoire environnemental.</p>

Enjeux	Incidences potentielles du projet	Mesures d'évitement et de réduction
	<p>En hiver, les perceptions sur cet espace débutant servant à la pratique des sports d'hivers ne sera pas modifiée.</p> <ul style="list-style-type: none"> - En été, la perception sera modifiée, augmentant la la perception d'aménagement sur cet espace, notamment par la création de la rampe de lancement du snowtubing (talus de 5/2). Le reste des terrassements (partie centrale de la piste et coté avec des talus de 3/2) permettent une perception plus adoucie de l'espace, et le maintien de la perception ouverte prairiale. 	<p>En complément de ce qui a été décrit, GMDS indique que sera privilégié sur les 2 secteurs de travaux la technique de l'étrépage. La méthode de semis viendra en complément. Cette méthode déjà mise en œuvre sur le plateau des Saix (travaux de réseaux de la retenue de la Socqua) permet de limiter fortement l'altération du sol support et de la végétation et donc un retour rapide dès l'année suivant les travaux vers des surfaces avec un couvert végétal entre 70 et 80% de recouvrement minimal</p> <p><u>Mesures de réduction en phase d'exploitation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Démontage/rangement en été des équipements connexes : tapis, barrière etc. - Limitation de la signalétique connexe aux aménagements.

4 - CONTEXTE CLIMATIQUE

SOURCE : « PROJET DE REMPLACEMENT DU TELESIEGE DU SAIRON SUR LE DOMAINE SKIABLE DU GIFFRE ; ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ; ETUDE D'IMPACT ; 4 mai 2021 ; AGRESTIS)

Le tableau suivant résume de manière synthétique le contexte climatique du site d'étude, les incidences potentielles en phase travaux et en phase d'exploitation et les mesures prises pour limiter les incidences.

Légende des couleurs du tableau	
	Enjeux forts
	Enjeux modérés
	Enjeux faibles
	Enjeux nuls

Enjeux	Incidences potentielles du projet	Mesures d'évitement et de réduction
<p><i>SOURCE : « PROJET DE REMPLACEMENT DU TELESIEGE DU SAIRON SUR LE DOMAINE SKIABLE DU GIFFRE ; ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ; ETUDE D'IMPACT ; AGRESTIS, 2021)</i></p> <p>Une hausse des températures mondiales et nationales constatée</p> <p>La tendance d'augmentation des températures est supérieure dans les Alpes Françaises par rapport à la moyenne mondiale.</p> <p>En conséquence, la couverture neigeuse et la durée d'enneigement seront réduites à l'horizon 2050 à 2100</p> <p>Le recours à la neige de culture permet de pallier au manque de neige à l'horizon 2050. Après 2050, l'issue dépend des évolutions climatiques.</p>	<p>Emissions de gaz à effets de serre <u>en phase travaux</u> par les engins de chantier</p> <p>Lors de d'exploitation, le projet n'est pas de nature à générer une augmentation des GES par rapport à la situation actuelle pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucune installation de neige de culture complémentaire ne sera réalisée, des installations étant déjà présentes sur ces 2 secteurs. - L'aménagement d'une piste de snowtubig a pour but de diversifier les activités du plateau pour la clientèle présente sur la station, ne créant pas de flux supplémentaire par rapport à l'existant. Le tapis de l'oratoire déjà en place sur ce secteur débutant servira à la remontée des clients. Aucun aménagement de remontée mécanique complémentaire ne sera créé. - L'aménagement de la piste du plateau devrait générer un flux supplémentaire vers le plateau des Saix par rapport à l'existant pour les entraînements et les courses. Il faut cependant considérer que les transports pour les entraînements et les courses sont organisés par le ski club via un accès navettes et remontées mécaniques. Ce nouveau flux généré sur le plateau des Saix 	<p>Mesures de réduction permettant de limiter les émissions de GES et donc les incidences sur le climat.</p> <p>Lors des travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Choix d'une entreprise locale pour la réalisation des travaux de manière à limiter les transports, <p>Lors de d'exploitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Priorisation/organisation en transports collectifs pour l'accès des clients sur le site : remontées mécaniques, navettes etc...

Enjeux	Incidences potentielles du projet	Mesures d'évitement et de réduction
	est un report de flux car les entrainements et les courses pour le ski club se font actuellement à l'échelle du massif.	

5 - USAGES AGRICOLES

SOURCES :

- PROJET DE REMPLACEMENT DE LA TELECABINE DE VERCLAND SUR LE DOMAINE SKIABLE DU GIFFRE ; ÉTUDE D'IMPACT ; AGRESTIS 2018
- *OBSERVATOIRE ENVIRONNEMENTAL DU DOMAINE SKIABLE DU GIFFRE, 2013-2021*

Le tableau suivant résume de manière synthétique les enjeux agricoles du site d'étude, les incidences potentielles en phase travaux et en phase d'exploitation et les mesures prises pour limiter les incidences.

Légende des couleurs du tableau	
	Enjeux forts
	Enjeux modérés
	Enjeux faibles
	Enjeux nuls

Enjeux	Incidences potentielles du projet	Mesures d'évitement et de réduction et de compensation
<p><i>SOURCE : OBERVATOIRE ENVIRONNEMENTAL DU DOMAINE SKIABLE DU GIFFRE, 2013-2021</i></p> <p>Les 2 zones de travaux se localisent sur l'alpage des Saix.</p> <p><u>Troupeau</u> Le troupeau en estive, de près de 65 têtes, est constitué de bovins (pour la production laitière). La saison de pâture s'étend de fin mai à début octobre, dans le cas général.</p> <p><u>Prairies</u> Gestion du pâturage : elle s'opère selon 4 quartiers dont 3 principaux (Q1, Q2, Q3) par rapport au bâtiment d'alpage et à l'alimentation en eau. Les secteurs de projets sont dans le Q2 de l'alpage. Ce quartier comprend des prairies de type PGF1 (n°1.1) - Pelouse grasse fraîche (dactyle). Elles constituent des prairies à très bon potentiel fourrager sur l'alpage. Dans le Q2, sont également installés des parcs de nuit.</p> <p>Aucun bâtiment agricole sur les secteurs de projets.</p>	<p><u>En phase travaux :</u></p> <p>Les travaux seront réalisés à l'automne 2021. Ils n'impacteront pas l'activité agricole car la période des travaux est comme habituellement concertée avec l'alpagiste.</p> <p>Les travaux vont impactés 2,3 ha de prairies agricoles situées sur des zones prairies à bon très bon potentiel fourrager pour l'alpage et dans un quartier important pour l'exploitation.</p> <p><u>En phase d'exploitation :</u></p> <p>L'exploitation du plateau et de la piste de snowtubing sera hivernale n'ayant pas d'incidence sur l'activité agricole</p>	<p>Le principal impact des projets est lié à l'altération du potentiel fourrager de l'alpage.</p> <p>Les principales mesures développées sont donc des mesures de réduction de « bonne gestion du chantier », de réalisation de modelés de terrain doux n'impactant pas l'exploitation à terme et à la bonne gestion des terres et de la végétalisation de manière à assurer un retour rapide vers des prairies à bon potentiel fourrager pour l'alpagiste »</p> <p><u>Mesures de réduction</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dialogue technique en amont des travaux avec l'alpagiste, - Piquetage, balisage des travaux, - Gestion des déchets de chantier - Modelés de terrain « doux » permettant un retour rapide de la végétation - Végétalisation appropriée. <p>L'ensemble de ces mesures est décrit dans la demande d'examen au cas par cas initiale et tirée du cahier de préconisations générales de l'observatoire environnemental.</p> <p>En complément de ce qui a été décrit, GMDS indique que sera privilégié sur les 2 secteurs de travaux la technique de l'étrépage. La méthode de</p>

Enjeux	Incidences potentielles du projet	Mesures d'évitement et de réduction et de compensation
		<p>semis viendra en complément. Cette méthode déjà mise en œuvre sur le plateau des Saix (travaux de réseaux de la retenue de la Socqua) permet de limiter fortement l'altération du sol support et de la végétation et donc un retour rapide dès l'année suivant les travaux vers des prairies pâturables par l'alpagiste.</p> <p>Mesures de compensation : En cas d'impact fort sur le potentiel fourrager de l'alpage constaté en 2022, GMDS s'engage à compléter la perte de potentiel fourrager par l'achat de fourrage.</p> <p>Pour information, dans le cadre de l'observatoire environnemental, une réunion de concertation entre GMDS et les alpagistes exploitants le domaine est réalisée chaque début d'année (mars-avril) de manière à traiter ce type de problématique.</p>

6 - EFFETS CUMULES DU PROJETS AVEC LES AUTRES PROJET AYANT FAIT L'OBJET D'UNE AUTORISATION.

Le tableau suivant tiré de l'étude d'impact pour le remplacement de la télécabine de Vercland sur le domaine skiable du Giffre reprend les principaux effets des projets autorisés sur les thématiques traitées dans la présente note.

La dernière colonne résume les effets cumulés des projets objet de la demande et des projets déjà autorisés.

	Rappels des principaux effets du projet de remplacement de la télécabine de Vercland et du réaménagement des parkings au niveau de la gare de départ (Source : Etude d'impact ; AGRESTIS)	Rappels des principaux effets du projet de Club Med (Source : Dossier UTN Samoëns-Morillon).	Rappels des principaux effets du projet d'aménagement de la combe de Coulouvrier (Source : Etude d'impact AGRESTIS)	Rappels des principaux effets du remplacement du TS des Demoiselles (Source : Etude d'impact AGRESTIS)	Effets cumulés des projets d'homologation FIS de la piste plateau et d'aménagement de snowtubing avec les autres aménagements déjà autorisés à proximité.
Effets sur le climat	Emissions de GES en phase chantier par mobilisation d'engins de chantier Emissions de GES en phase fonctionnement limitées car l'appareil fonctionne à l'électricité. L'amélioration de la desserte par le réaménagement des parkings au niveau du départ de la télécabine devrait favoriser le transport par navette/bus, limitant ainsi les émissions de GES	Augmentation des émissions de GES en phase de travaux par les engins de chantier Effets potentiels induits par les émissions de gaz à effet de serre des consommations énergétiques fossiles en phase d'exploitation mais recherche d'optimisation énergétique et transports collectifs.	Augmentation des émissions de GES en phase de travaux par les engins de chantier Production de GES grâce à une installation très économe en énergie pour la production de neige de culture. Augmentation de la consommation énergétique du parc de remontées mécaniques.	Augmentation des émissions de GES par mobilisation d'engins en phase de travaux Augmentation de la consommation énergétique en phase d'exploitation mais une énergie issue des énergies renouvelables ce qui limite fortement la production de gaz à effet de serre.	L'ensemble des projets amène à une augmentation des émissions en GES en phase de chantier. En phase d'exploitation, les effets cumulés des projets présentés avec les autres projets autorisés sur les GES et donc le climat seront limités car : <ul style="list-style-type: none"> - Les projets de snowtuning et d'homologation FIS de la piste plateau s'appuient sur des installations de remontées mécaniques existantes et non sur de nouveaux appareils, - L'activité de snowtubing vise à diversifier l'activité pour les clients du domaine et non à générer un nouveau flux de client, - Le projet d'homologation FIS de la piste plateau s'appuie sur une gestion des flux par les clubs de ski organisée par les remontées mécaniques et par des systèmes des navettes et propose de plus une solution « plus locale » pour l'entraînement et les courses limitant les transports.

	Rappels des principaux effets du projet de remplacement de la télécabine de Vercland et du réaménagement des parkings au niveau de la gare de départ (Source : Etude d'impact ; AGRESTIS)	Rappels des principaux effets du projet de Club Med (Source : Dossier UTN Samoëns-Morillon).	Rappels des principaux effets du projet d'aménagement de la combe de Coulouvrier (Source : Etude d'impact AGRESTIS)	Rappels des principaux effets du remplacement du TS des Demoiselles (Source : Etude d'impact AGRESTIS)	Effets cumulés des projets d'homologation FIS de la piste plateau et d'aménagement de snowtubing avec les autres aménagements déjà autorisés à proximité.
Effets sur les usages agricoles	<p>En phase de travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le dérangement de l'activité agricole est limité. <p>En phase d'exploitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les activités agricoles ne seront pas impactées, 	<p>Concernant l'agriculture : il y a une perte de surfaces de pâturage en proximité du chalet d'alpage et une perte de surfaces fourragères nécessaires à l'AOP.</p>	<p>Dérangement par rapport à la conduite de l'exploitation agricole sur les secteurs d'implantation des réseaux (conduite d'adduction en phase travaux)</p> <p>Diminution de la surface disponible pour la pâture des troupeaux pendant les travaux</p> <p>Bénéfique pour l'usage agricole de certains espaces : Alapage des Saix: création d'un bassin d'abreuvement, reconquête de certains espaces ; combe de Coulouvrier : création de nouvelles emprises enherbées.</p>	<p>Dérangement de l'exploitation agricole en phase chantier</p> <p>Impact sur les prairies agricoles possédant un bon potentiel fourrager</p>	<p>Les projets présentés ont une incidence cumulée sur les prairies de l'alpage des Saix, le Club Med ayant entraîné la perte nette de certaines surfaces et le télésiège des Demoiselles et les réseaux neiges de Coulouvrier des impacts temporaires sur ces mêmes prairies d'alpages.</p>
Effets sur la flore	<p>Les travaux n'auront pas d'impact sur des stations d'espèces protégées.</p> <p>Parmi les espèces menacées du site, aucune ne sera impactée par les ouvrages.</p> <p>Le chantier peut favoriser l'introduction d'espèces végétales invasives.</p>	<p>Le projet n'impacte pas les deux stations de plantes d'intérêt départemental.</p>	<p>Destruction de 6 pieds de <i>Buxbaumia viridis</i>, mousse protégée et d'intérêt communautaire.</p> <p>Le chantier peut favoriser l'introduction d'espèces végétales invasives.</p>	<p>Le projet n'impacte de stations de plantes patrimoniales.</p>	<p>Les projets présentés n'entraînent pas d'incidence cumulée sur des stations d'espèces végétales patrimoniales.</p> <p>Les divers chantiers peuvent entraîner l'introduction d'espèces végétales envahissantes.</p>

Effets sur la faune terrestre	<p>Mammifères terrestres Les incidences sur les individus tant en termes de mortalité en phase travaux que de dérangement sont faibles à moyennes. Elles dépendent de la période à laquelle s'opèrent les travaux de déboisement. Les incidences sur les habitats de vie sont très faibles, pour les espèces affiliées aux prairies et aux mosaïques d'habitats, à faibles pour les espèces affiliées aux boisements. Les habitats sont impactés sur de faibles surfaces et sont bien représentés aux alentours. La télécabine étant déjà en place et le layon gardant en grande partie l'axe actuel, l'ouvrage ne crée pas de fragmentation supplémentaire des habitats des mammifères. En phase d'exploitation, l'éclairage nocturne entrainera un dérangement des mammifères du secteur (hivernage du cerf notamment)</p> <p>Chiroptères Les espèces arboricoles sont celles qui présentent le plus fort risque d'impact, notamment à cause des risques de mortalités induits par l'abattage des arbres et, dans une moindre mesure, par la réduction de la ressource en arbres gîtes disponibles. Les espèces présentant les plus forts risques sont le Murin de Beschtein et le Murin de Brandt, notamment à cause de l'éclairage de la ligne (pylônes et cabines) en raison de leur rareté, de leur faible rayon d'action et de sa sensibilité à la modification des milieux forestiers.</p> <p>Reptiles Les incidences sur les individus en phase travaux sont faibles pour le Lézard des murailles et la Couleuvre helvétique car leur habitats de vie sont peu impactés, à moyen pour le Lézard vivipare car les lisières forestières sont impactées davantage. Les incidences du dérangement sont faibles.</p>	<p>Mammifères terrestres Destruction d'une partie de l'habitat du campagnol des champs, de la taupe d'Europe et du lièvre commun.</p> <p>Chiroptères Le projet a peu d'effets sur les chiroptères, il réduit leur territoire de chasse.</p> <p>Reptiles : non évalué</p> <p>Amphibiens Destruction du site de reproduction de 3 espèces : Triton alpestre, Crapaud commun et Grenouille rousse. La destruction d'individus est possible durant la phase de chantier.</p> <p>Insectes Destruction possible d'œufs et de chrysalides de rhopalocères, dont l'azuré serpolet, espèce potentielle présente dans les prairies de l'emprise projet. Destruction possible des œufs et individus adultes d'orthoptères.</p>	<p>Mammifères terrestres : Destruction d'habitat de vie pour certains mammifères terrestres. Destruction possible de portées d'Écureuil par déboisement. La retenue peut engendrer des noyades accidentelles pour le groupe des mammifères. Perte de surface utile pour les mammifères terrestres : zones d'estive et l'hivernage pour le Chamois (estive et hivernage), le Cerf (hivernage), le Chevreuil (hivernage) ; boisements pour l'Écureuil. Dérangement en phase de travaux et d'exploitation.</p> <p>Chiroptères Destruction d'individus de chiroptères par déboisement. Perte de gîtes potentiels arboricoles pour les chiroptères par déboisement. Perte de terrain de chasse par déboisement et travaux : boisements, zones humides et milieux semi-ouverts. La réalisation d'une retenue d'eau aura un effet bénéfique pour les chiroptères (abreuvement+ terrain de chasse) Faible dérangement pour les chiroptères en phase de travaux comme en phase d'exploitation.</p>	<p>Mammifères terrestres</p> <ul style="list-style-type: none"> - Impact très limité. Le site se situe en dehors de tout habitat stratégique (reproduction, hivernage). - Le projet n'implique aucun déboisement <p>Chiroptères</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucune destruction d'individus - Très faible perte d'habitats de chasse <p>Reptiles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Destruction possible d'individus de Lézard vivipare en phase travaux _ Destruction de 180m² de zones humides favorables à cette espèce <p>Amphibiens</p> <ul style="list-style-type: none"> - Destruction possible d'individus de Grenouille rousse en phase travaux - Absence de site de reproduction <p>Insectes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Destruction possible d'œufs et de larves de lépidoptères et d'orthoptères (Pas d'espèce protégée) - Destruction de 647m² de prairies 	<p>Les projets de snowtubing et d'homologation FIS de la piste plateau n'entraînent pas d'effets cumulés sur la faune, les zones de projets ne présentant que très peu d'enjeu pour les groupes étudiés.</p>
-------------------------------	---	--	---	--	--

<p>Les incidences sur les habitats de vie sont faibles en raison des superficies impactées et de la représentativité des habitats aux alentours. L'éclairage nocturne en été entrainera un dérangement pour les reptiles</p> <p>Amphibiens Les travaux n'auront aucune incidence sur les individus en phase de reproduction et sur les habitats de reproduction. Les boisements constituent un site potentiel pour l'hibernation des amphibiens : les habitats d'hivernation sont impactés de manière marginale et des individus peuvent être touchés pendant la phase de déboisement L'éclairage nocturne été et hiver de la télécabine entrainera un dérangement des amphibiens et une prédation potentiellement plus importante</p> <p>Insectes Le site n'abrite aucun insecte patrimonial (protégé et/ou menacé). Les modifications/destruction d'habitats sont marginales car les insectes du site sont surtout liés aux prairies qui seront faiblement impactées. L'éclairage nocturne estival de la télécabine entrainera une perturbation et une prédation plus importante des insectes nocturnes</p> <p>Oiseaux Les espèces liées aux boisements sont celles qui présentent le plus fort risque d'impact, notamment à cause des risques de mortalités induits par l'abattage des arbres et, dans une moindre mesure, par la réduction de leur habitat. Les espèces liées aux clairières sont impactées dans une moindre mesure par la perte de leur habitat et</p>	<p>Destruction de site de reproduction d'habitat des rhopalocères orthoptères.</p> <p>Oiseaux Le projet impacte des prairies constituent l'habitat principal du Tarier des prés et de l'alouette des champs et une zone de nourrissage de passereaux insectivores et de rapaces.</p>	<p>Reptiles Destruction possible d'individus de Lézard vivipare et de Lézard des murailles Destruction de milieux de vie pour le Lézard vivipare: boisements, zones humides et le Lézard des murailles : landes et éboulis. Faible dérangement pour les reptiles.</p> <p>Amphibiens : Destruction possible d'individus de Grenouille rousse, de Crapaud commun et de Triton alpestre pendant la phase de chantier. Destruction d'une petite superficie de gouilles artificielles où se reproduit le Triton alpestre. Destruction de zones d'hibernation potentielles : boisements. La retenue formera un milieu de reproduction favorable à la Grenouille rousse et au Crapaud commun. Dérangement potentiel des individus d'amphibiens en hibernation lors du déboisement</p> <p>Insectes Destruction possible d'individus de lépidoptères et d'orthoptères et notamment du Solitaire et de l'Azuré du Serpolet. Impact sur les habitats de reproduction du Solitaire et de l'Azuré du Serpolet (landes et pelouses alpines). Destruction de milieux prairiaux favorables aux odonates et aux lépidoptères. A moyen-long terme, la retenue pourra constituer un habitat favorable pour la reproduction des odonates. Faible dérangement des travaux sur les lépidoptères.</p>	<p>Oiseaux Faible risque de destruction d'individus nichant dans les milieux prairiaux (Tarier des prés), les travaux étant réalisés en fin d'été Faible dérangement (vibrations, poussières) en période de travaux pour la faune.</p>	
--	---	---	---	--

Rappels des principaux effets du projet de remplacement de la télécabine de Vercland et du réaménagement des parkings au niveau de la gare de départ (Source : Etude d'impact ; AGRESTIS)	Rappels des principaux effets du projet de Club Med (Source : Dossier UTN Samoëns-Morillon).	Rappels des principaux effets du projet d'aménagement de la combe de Coulouvrier (Source : Etude d'impact AGRESTIS)	Rappels des principaux effets du remplacement du TS des Demoiselles (Source : Etude d'impact AGRESTIS)	Effets cumulés des projets d'homologation FIS de la piste plateau et d'aménagement de snowtubing avec les autres aménagements déjà autorisés à proximité.
<p>seront favorisées par le déboisement du layon qui créera des habitats favorables.</p> <p>Le risque d'impact sur l'Alouette des champs, espèce liée aux prairies est faible car les impacts prairiaux sont surtout liés aux terrassements au niveau de la gare de départ, prairies peu favorables à sa nidification.</p> <p>L'éclairage nocturne de la ligne entrainera une perturbation de la reproduction et de l'alimentation des oiseaux</p>		<p>Oiseaux</p> <p>Destruction potentielle d'oiseaux nichant dans les milieux prairiaux, boisés ou supraforestiers (landes, prairies/pelouses, éboulis, boisements) pendant les travaux.</p> <p>Destruction potentielle de nichées de Tétrasyre.</p> <p>Destruction de milieux de vie (site de reproduction, d'alimentation,) de passereaux vivant dans les landes ou les milieux prairiaux.</p> <p>Le projet impacte des habitats de reproduction du Tétrasyre.</p> <p>Dérangement du Tétrasyre en phase de travaux : les travaux peuvent entraîner un échec de la reproduction (accouplement, couvaison, élevage des jeunes) de la population du secteur.</p> <p>Dérangement en phase d'exploitation surtout important pour le Tétrasyre (risque de divagation skieurs, déclenchement d'avalanche, etc...)</p> <p>En phase d'exploitation, risque de destruction d'individus par collision avec les câbles.</p>		

	Rappels des principaux effets du projet de remplacement de la télécabine de Vercland et du réaménagement des parkings au niveau de la gare de départ (Source : Etude d'impact ; AGRESTIS)	Rappels des principaux effets du projet de Club Med (Source : Dossier UTN Samoëns-Morillon).	Rappels des principaux effets du projet d'aménagement de la combe de Coulouvrier (Source : Etude d'impact AGRESTIS)	Rappels des principaux effets du remplacement du TS des Demoiselles (Source : Etude d'impact AGRESTIS)	Effets cumulés des projets d'homologation FIS de la piste plateau et d'aménagement de snowtubing avec les autres aménagements déjà autorisés à proximité.
Effets sur les habitats naturels terrestres	<p>L'impact par destruction d'habitat est faible : il concerne l'emprise des bâtiments de gare, les pylônes, la route et l'extension du parking.</p> <p>La majeure partie des incidences consiste en une modification des habitats en place essentiellement sur le layon déboisé et sur le front de neige de la gare de départ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les boisements seront impactés sur environ 2 ha (relevés topographiques) essentiellement de la forêt mixte et de la pessière. Ces boisements seront remplacés à court et moyen terme par des clairières herbacées et arbustives. - les emprises de terrassement des gares seront restaurées à court et moyen terme par végétalisation. Les accès sont existants et ne créent pas d'incidences supplémentaires sur les habitats. <p>Sur les emplacements des anciens pylônes, les habitats naturels seront restaurés.</p>	<p>Environ 6 hectares de prairies subalpines et alpines impactées. Destruction d'habitats humides.</p>	<p>Secteur Socqua La mise en place de la retenue entraîne la destruction d'habitats naturels et notamment la destruction de zones humides Ces habitats naturels seront remplacés par un plan d'eau.</p> <p>Secteur Coulouvrier Destruction des habitats naturels par déboisements, coupes de landes et terrassements.</p>	<p>Destruction de milieux par implantation des ouvrages (impact total de 1284m²)</p>	<p>Aucune incidence cumulée sur les boisements et les zones humides.</p> <p>Incidences cumulées sur les prairies. Les incidences sont temporaires, le temps de la reprise végétale.</p>

Effets sur le paysage	<p>Replat ouvert de Vercland Effet négatif sur les surfaces perméables, Effet positif à neutre sur perception générale de la voirie et des espaces de stationnement.</p> <p>Versant boisé de Samoëns Effet positif en perception de la gare, Effet négatif sur la qualité prairiale, Effet négatif sur l'espace boisé.</p> <p>Plateau des Saix Effet négatif sur la qualité prairiale, Effet négatif sur l'espace boisé.</p> <p>Cœur urbanisé du plateau des Saix Effet positif en termes de perception, Effet positif à neutre en termes d'artificialisation.</p>	<p>Perceptions À l'échelle du grand paysage vue depuis : Le Nord (coteau de Samoëns, Criou, La Bourgeoise, Pointe d'Angolon...) Le Sud (domaine skiable) Le fond de vallée À l'échelle du site et de ses accès par : La RD n°254 La télécabine GME À l'échelle des lieux : Les Saix d'en Bas (Front de neige) Les Saix Les Saix d'en Haut</p> <p>Inscription dans le territoire Mutation d'une grande partie des pâturages de l'alpage de La Char en prairie humide, résidence hôtelière, voirie et zone de chalets. Maintien de la lisière forestière au Nord du site marquant la rupture de pente. Requalification des abords du "passage sous piste" (tunnel) marquant l'entrée de la station par l'ajout d'un bâtiment lié notamment à l'accueil et aux services. Démantèlement de deux remontées mécaniques (Téléski de La Char et TGD à proximité du calvaire)</p> <p>Perception en phase travaux</p> <p>Perception après réhabilitation</p>	<p>Effets de la retenue collinaire Effets temporaires par mise à nue du sol sur une grande surface (4 ha). Effets permanents : l'impact de la retenue peut donc être considéré comme fort, mais la valeur paysagère de ce nouveau motif dépendra du parti d'aménagement développé (artificiel/naturel), et du soin apporter à la reconstitution des sols nécessaire à un bon développement du couvert végétal des surfaces terrassées. Le démantèlement du TS des Gouilles qui réduit la présence des installations et par voie de conséquence revalorise l'image "naturelle" du lieu peut être qualifié de positif.</p> <p>Effets du réseau neige Les effets temporaires sont considérés de moyen à fort pour la partie amont (traversée du Plateau des Saix) et de faible à nul pour la partie aval du réseau situé en forêt. À l'issue des travaux, après une saison de végétation et en fonction des moyens mis en œuvre, l'impact des terrassements sur le paysage pourra être considéré comme faible, avec un effet progressif vers une incidence nulle. Les effets permanents se résument à la perception des enneigeurs été comme hiver en bord de piste. Toutefois, le tracé des pistes en forêt minimise cette perception hormis au droit de l'alpage des Chars. L'impact des enneigeurs est donc considéré comme faible sur le paysage.</p> <p>Effets de la réalisation de nouvelles pistes Les effets temporaires sur le paysage portent sur la nature des lisières fraîchement</p>	<p>Les effets paysagers seront visuels Impact positif sur la perception de la gare amont Impact négatif de l'artificialisation de la prairie par les pylônes Impact négatif des terrassements pour la gare aval</p>	<p>Effets cumulés sur la qualité des espaces prairiaux de l'entité paysagère « Plateau des Saix »</p> <p>Ces effets s'atténuent au fur et à mesure que la couverture végétale parvient à s'établir sur les surfaces remaniées.</p>
------------------------------	--	--	--	--	--

		<p>Intégration paysagère</p> <p>Modification de la représentation du Plateau des Saix</p> <ul style="list-style-type: none"> - En période hivernale - En période estivale <p>Petits patrimoines</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déplacement d'un oratoire érigé en 1898 - Démantèlement de la gare amont du TGD proche du calvaire en point haut du plateau. 	<p>constituées par les travaux de défrichement, et par la perception des sols mis à nu par les travaux de terrassement. L'impact paysager peut être considéré comme moyen à fort en fonction de la localisation des lieux aménagés. Ces effets s'atténuent progressivement pour devenir faible au bout de quelques années</p> <p>Les effets permanents sont perçus essentiellement par l'ouverture du manteau forestier et l'apparition de surface enherbée linéaires parcourant les pentes.</p> <p>À longue échéance (10 à 20ans) et compte tenu du caractère déjà aménagé de ce secteur les effets sur le paysage peuvent être considérés comme globalement faibles hormis pour le haut de la combe de Coulouvrier ou l'effet est évalué de moyen à fort.</p> <p>La mise en place de protections fixes pour lutter contre les risques d'avalanches est susceptible d'avoir un effet moyen sur la perception du haut de la combe de Coulouvrier (rondins au sol). La mise en place de dispositif de type gazex, plus ponctuel, aurait un effet considéré comme faible voir nul.</p> <p>Effets de l'implantation du télésiège de Coulouvrier</p> <p>Les effets temporaires portent essentiellement sur la nature des lisières fraîchement constituées par les travaux de défrichement, et par la perception des sols mis à nu par les travaux de terrassement. L'impact paysager peut être considéré comme moyen à faible en fonction de la localisation des lieux aménagés.</p>		
--	--	---	---	--	--

		<p>Les effets permanents sont dûs essentiellement à l'apparition, au sein d'un site à caractère naturel dominant, d'une construction de type "industriel". Les contraintes d'utilisation de ce type d'appareil impose des dégagements latéraux importants qui inscrivent fortement sont tracé dans le manteau forestier. Par ailleurs, le positionnement de la gare d'arrivée en ligne de crête renforce la visibilité de l'appareil. Dans ces conditions, les effets sur le paysage du TSD de Coulouvrier sont considérés comme fort.</p> <p>Dans le champ des représentations paysagères, la mise en place de l'appareil génère un nouveau parcours et de nouveaux points de vue qui enrichissent les représentations paysagères du site, tout en faisant muter son caractère de "lieu naturel préservé" à "espace naturel parcourus". La valeur paysagère positive du TSD est liée à son usage hivernal, tandis qu'il apparaît comme un élément incongru et plutôt négatif en été, lorsqu'il ne fonctionne pas.</p> <p>Effets du remodelage de la Tête du Pré des Saix</p> <p>Les effets temporaires sur le paysage des travaux liés à l'aménagement de la Tête du Pré des Saix peuvent être considérés comme moyen à fort en fonction de la proximité ou non des points de vue.</p> <p>Les effets permanents du projet sur la topographie peuvent être considérés comme fort à la fin immédiate des travaux, devenant faible au fur et à mesure que la couverture végétale parvient à s'établir sur les surfaces remaniées.</p>		
--	--	--	--	--

Rappels des principaux effets du projet de remplacement de la télécabine de Vercland et du réaménagement des parkings au niveau de la gare de départ (Source : Etude d'impact ; AGRESTIS)	Rappels des principaux effets du projet de Club Med (Source : Dossier UTN Samoëns-Morillon).	Rappels des principaux effets du projet d'aménagement de la combe de Coulouvrier (Source : Etude d'impact AGRESTIS)	Rappels des principaux effets du remplacement du TS des Demoiselles (Source : Etude d'impact AGRESTIS)	Effets cumulés des projets d'homologation FIS de la piste plateau et d'aménagement de snowtubing avec les autres aménagements déjà autorisés à proximité.
		<p>Les effets permanents du projet sur le couvert végétal sont intimement liés aux soins apportés à la reconstitution des sols remaniés, en lien avec un modelé de terrain offrant les meilleures conditions pour une revégétalisation (adaptation de la pente...). Les effets à moyen et long terme peuvent être positif au regard de la situation actuelle. Les effets permanents du projet sur la perception des ouvrages et constructions sont considérés comme moyens, étant entendu que l'ampleur de la restructuration constitue une réelle opportunité pour obtenir un effet positif sur l'ambiance paysagère du lieu.</p> <p>Les effets sur la représentation du lieu et du site-repère qu'il constitue sont considérés comme moyen à faible.</p>		

